



Communiqué de presse - Mai 2011

## A l'approche des vacances d'été, l'ANCV et les membres du CCAH se mobilisent pour proposer aux 1 500 ESAT de France le Programme d'Aide aux Vacances développé en faveur des Travailleurs Handicapés !

### Objectif 2011 : favoriser le départ de 3 000 personnes

Cette année, l'ANCV et les membres adhérents du CCAH se donnent pour objectif le départ en vacances de 3 000 travailleurs handicapés. L'appel à projets a été lancé en décembre dernier auprès des 1 500 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) français. D'ores et déjà, les demandes reçues sont plus nombreuses que l'année précédente. **Il reste encore 2 mois aux Directeurs d'ESAT pour déposer les projets de vacances pour les séjours d'été de leurs usagers.**

### Les vacances, une vraie bouffée d'oxygène pour les travailleurs handicapés !

Pour des raisons économiques, par manque d'autonomie, **plus de 40% des personnes handicapées déclarent ne pas partir en vacances.** Or, en France, 115 000 travailleurs handicapés exercent une activité dans près de 1 500 ESAT. Mais n'ayant pas le statut de salariés, ils bénéficient de peu de moyens pour partir en vacances et le surcoût lié au handicap augmente considérablement le prix des séjours adaptés.

Expérimenté en 2009 par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et le Comité National Coordination Action Handicap (CCA), ce programme d'aide aux vacances en faveur des travailleurs handicapés a permis, dès la 1<sup>ère</sup> année, le départ en vacances de **350 personnes**. En 2010, ce sont **1 358 travailleurs handicapés** qui ont pu bénéficier du programme.

### Les directeurs d'ESAT parlent du programme...

Mme B. Esat Sud Loire (44)

*« Les personnes accueillies au sein de l'ESAT ont de faibles revenus. Sans ce programme, plusieurs personnes n'auraient pas pu partir. Les travailleurs n'ont pas beaucoup de loisirs et occupations pendant leur temps personnel, partir en vacances leur permet de changer de cadre, de découvrir de nouvelles activités mais aussi de rencontrer de nouvelles personnes. »*

M. R. Esat Les Teppes (01)

*« C'est une aide précieuse qui rejillit sur le pouvoir d'achat des travailleurs toute l'année. Le programme d'aide aux vacances permet aux personnes d'accéder au besoin vital de changer d'air et de se soustraire un moment à la collectivité. »*

## Le programme d'aide au départ en Vacances pour les travailleurs handicapés

• **Objectifs :** Favoriser le départ en vacances des travailleurs handicapés des ESAT et des anciens travailleurs vieillissants vivant dans des foyers d'hébergement mais également **proposer un projet éducatif et pédagogique** autour de la construction de vacances individuelles ou collectives.

### • Comment obtenir l'aide ?

Ce dispositif d'aide au départ en vacances se traduit par la mise en place de Chèque-Vacances dans les ESAT avec la constitution d'une épargne vacances impliquant l'usager handicapé et l'établissement (150 € minimum). Le surcoût lié au handicap est cofinancé par l'ANCV (350 €) et par les membres adhérents du CCAH (200€), sous forme de Chèques-Vacances. **Les dossiers sont à enregistrer sur le site dédié de l'ANCV [http//projets-vacances.ancv.com](http://projets-vacances.ancv.com)**

### • Qui peut en bénéficier ?

- Les usagers des ESAT ou anciens travailleurs vivant en foyer d'hébergement, titulaires de l'AAH ou dont les ressources ne dépassent pas un quotient familial de 800€
- Les aidants familiaux ou professionnels dont la présence est nécessaire, favorisant ainsi le départ en vacances des personnes handicapées en milieu ordinaire. Cette prise en charge pouvant aller jusqu'à 280€ correspond à 50% du montant de l'aide accordée au bénéficiaire par le CCAH et l'ANCV.

**A propos de l'ANCV :** Fondée en 1982, **l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances** est un établissement public dont la mission est de favoriser l'accès aux vacances pour tous. Son activité première, l'émission et la commercialisation du Chèque-Vacances, dégage des excédents de gestion visant à financer, sans aucune dotation de l'Etat, des programmes d'action sociale, qui permettent l'accès aux vacances et aux loisirs de populations en difficulté (familles notamment monoparentales, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées).

Principaux chiffres :

- 3,4 millions de bénéficiaires de Chèques-Vacances
- 20 000 clients soit 60% des comités d'entreprise et assimilés
- 170 000 points d'accueil Chèque-Vacances parmi les professionnels du tourisme et des loisirs
- 200 000 bénéficiaires de l'action sociale - 2 000 partenaires sur l'ensemble du territoire
- 1/3 des aides de l'ANCV au profit des personnes en situation de handicap
- 1 million d'€ alloué en 2010, au programme d'aide au départ en vacances pour les usagers d'ESAT

**A propos du CCAH :** Le **Comité National Coordination Action Handicap** est une association reconnue d'utilité publique qui rassemble des groupes de protection sociale, des mutuelles, des entreprises, des comités d'entreprise ainsi que les principales associations nationales représentatives des personnes handicapées et de leurs familles. La CCAH a pour mission principale le financement d'établissements et de services pour personnes handicapées. En 2011, les membres du CCAH ont donné près de 11 millions d'euros au secteur handicap.

### Contact Presse ANCV :

Joëlle Muzeau – Tél. 01 34 29 53 53 – [jmuzeau@ancv.fr](mailto:jmuzeau@ancv.fr)  
Chloé Labriet - bureau de presse de l'ANCV - LD : 01 45 49 32 93 - [chloe.labriet@meanings.fr](mailto:chloe.labriet@meanings.fr)

Contact Presse CCAH : Philippe Berranger – Tél. 01 42 27 73 26 – [philippe.berranger@ccah.fr](mailto:philippe.berranger@ccah.fr)